



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce lundi 14 novembre 2022, à la Salle du conseil (258 rue Principale à Saint-Alexis).

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. Formalités de convocation

2022.11.05

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022.11.06

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Réaménagement du local Desjardins et cession du bail 2020-2025

Ce point est reporté à une séance subséquente.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

5. Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM

2022.11.07

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux.

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités sans frais liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM, comprenant notamment des ateliers en 2022-2023 et la tenue d'un séminaire sur la gestion des actifs en 2022.

ATTENDU QUE pour la tenue de ces activités, un minimum de six municipalités doit participer et que les Municipalités de Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Lin-Laurentides, Saint-Calixte, Saint-Liguori et Saint-Jacques ont démontré leur intérêt.

Il est proposé par : Chantal Robichaud

Et résolu :

DE SIGNIFIER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) l'intérêt de la Municipalité de Saint-Alexis de participer aux activités prévues en 2022-2023 sur la gestion des actifs.

DE S'ENGAGER à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers et séminaire) prévues en 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Aucune

7. Levée de la séance

2022.11.08

Il est proposé par : Sébastien Ricard

Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20 h 10.

Michel Ricard

Maire

Chantal Duval

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard

Maire